

aucune façon se prévaloir de ladite sentence dont les seigneurs-barons ont interjeté appel et ceux-ci lui passèrent un abénévis du fossé situé près de la chapelle de Saint-Trivier ou Saint-Antoine. Cet accord fut fait au château de Saint-Trivier, par illustre seigneur M^e Jean-Baptiste de Damas de Fuligny, grand custode de l'Église, comte de Lyon, abbé de Savigny, noble Pierre-Geoffroy de la Chapelle, avocat en parlement et ès-cours de Lyon, conseiller du Roi, juge-garde et inspecteur général de la monnaie de ladite ville, sieurs Claude Blanchet et Daniel Dupleix, quatre des Recteurs de la Charité en présence de M^e Ignace Cayer, chanoine de Fourvière et de sieur Simon Jacquet, bourgeois de Lyon.

Le 31 mai 1746, les Recteurs de la Charité, permirent à Suzanne Roland, veuve Dubreuil de placer un coffre à poissons dans les fossés de la ville de Saint-Trivier.

Le 27 novembre 1746, on mit aux enchères la ferme des fruits et revenus dépendant de la terre et baronnie de Saint-Trivier; ils consistaient; 1^o en rentes nobles comprises dans l'ancien terrier de la baronnie, dans ceux de la cure de Saint-Trivier, de la prébende de Saint-Antoine et du luminaire de Saint-Christophe, incorporés aux dites rentes composées de cens, servis, laods et autres droits seigneuriaux; 2^o en huit domaines nommés la Grange de la Ville, Taconnet, La Carronnière, Simandre avec les bâtiments et fonds de Blanchet, Lémy, Thévenin, Romanans et le Cerizier du Canard; 3^o en deux moulins banaux; le Grand et le Petit-Étang, une petite maison, pré et Chenevier, joignant le grand moulin et le pré de la queue de l'étang; 4^o en la terre de la Meunière, les terres de Cheyrieu, le second foin du pré Payrat ou des Ripels, les preneurs faisant faucher ledit pré et faisant fermer le foin dans la fenière du château; 5^o en une coupée et demie ou deux de terre destinées pour l'aire de la dîme des pailles de Montagneux et Chanteins et en la chambre construite à neuf sur le chemin, près de ladite aire, servant de Saint-Martin ou